

Coupe du Président – Coupe CYCCIT

Le 13 JANVIER 2019 – Cannes

AVIS DE COURSE

Autorité organisatrice : Yacht Club de Cannes
Cette régates entre dans le cadre du challenge CYCCIT

1- REGLES APPLICABLES

Les règles de Course à la Voile (RCV)
Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
Les règles des classes concernées
Les règlements fédéraux et les classements nationaux concernés
Le Règlement du CYCCIT 2019
Le présent avis de course
Les instructions de course et annexes

3- CLASSES ADMISES ET INSCRIPTIONS

3.1 La Coupe du Président, est ouverte aux bateaux jaugeés en HN/OSIRIS habitable : A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4 et les multicoques. Le comité pourra procéder à des regroupements de classe.

Les Regroupements de Classe seront affichés au Tableau Officiel au plus tard au 1^{er} signal d'avertissement de la 1ere course du jour.

3.1.1 Les voiliers devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière « jusqu'à 6 milles d'un abri ».

3.2 Les inscriptions définitives seront enregistrées au siège du YCC le samedi 12 janvier 2019 de 14h00 à 18h00. Les pré-inscriptions sont possibles, en renvoyant le formulaire ci-joint accompagné des pièces demandées jusqu'au 11 janvier inclus à l'adresse : karine.grene@yachtclubdecannes.com ou en ligne sur le site : www.yachtclubdecannes.org.

3.3 Les concurrents devront présenter à l'inscription définitive, les licences valides de tout l'équipage avec le cachet médical, l'autorisation parentale pour les mineurs, et le certificat HN/Osiris de leur voilier.

Le dimanche matin il ne sera pas délivré de licence à la journée.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un acte d'engagement.

4 DROIT A PAYER

Le droit d'inscription sera de **25 euros** par bateau.

5 PROGRAMME

A disposition du comité de course à **11h00**, pour une ou plusieurs courses.
Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00**

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les annexes aux instructions de course seront remises après la confirmation de l'inscription.

7 PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type banane ou côtier.

7.2 Les parcours seront situés en Baie de Cannes ou du Golfe Juan

8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Toutes les courses seront prises en compte pour le classement

8.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance

12 PRIX

La remise des prix aura lieu le **dimanche 13 janvier 2018 à 18h00** au YCC.

13 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Des informations sur le déroulement de la course pourront être transmises par VHF. Le canal utilisé sera indiqué dans les Instructions de course

14 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. L'organisation a l'obligation de secourir les équipages mais pour le matériel, le propriétaire reste le seul responsable de son rapatriement (afin de ne pas déstabiliser le dispositif de sécurité).

15 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'euros.